

QU'une allocation d'isolement soit également versée à monsieur Richmond Monger conformément aux dispositions prévues à cette convention collective.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49035

Gouvernement du Québec

Décret 1017-2007, 21 novembre 2007

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra à Ottawa (Ontario), les 22 et 23 novembre 2007

ATTENDU QU'une rencontre du Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables du développement du Nord se tiendra à Ottawa (Ontario), les 22 et 23 novembre 2007 ;

ATTENDU QUE la rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord portera essentiellement sur les initiatives respectives des gouvernements en matière de développement des régions nordiques ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE l'adjoint parlementaire à la ministre des Affaires municipales et des Régions, monsieur Vincent Auclair, dirige la délégation québécoise à cette rencontre ;

QUE la délégation québécoise soit en outre composée des personnes suivantes :

— monsieur Robert Sauvé, sous-ministre associé aux affaires régionales et municipales, ministère des Affaires municipales et des Régions ;

— monsieur Jacques Defoy, coordonnateur aux relations hors Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions ;

— madame Manon Cyr, conseillère aux opérations régionales, Direction régionale du Nord-du-Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions ;

— madame Marie-Claude Lavallée, conseillère en relations intergouvernementales, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

49036

Gouvernement du Québec

Décret 1018-2007, 21 novembre 2007

CONCERNANT la nomination de monsieur Raymond Sarrazin comme vice-président du Centre de services partagés du Québec

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., c. C-8.1.1) prévoit notamment que le président-directeur général du Centre est assisté par un ou des vice-présidents nommés par le gouvernement au nombre que ce dernier détermine pour un mandat d'une durée d'au plus cinq ans ;

ATTENDU QUE l'article 30 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des vice-présidents ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un vice-président du Centre de services partagés du Québec ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Services gouvernementaux :